

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 11 Septembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 27 – REPRESENTES : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann, PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. MORMANN Nolann et Mme VIGNÉ Sandra.

OBJET :	<i>Dotations aux écoles privées blinoises– 2015.</i>
----------------	--

N° 2014 / 09 / 12

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Février 2014, fixant le montant des dotations versées au titre de l'année 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Éducation – Enfance – Jeunesse et Formation du 5 Septembre 2014,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les écoles privées de la Commune ont conclu avec l'État un contrat d'association à l'enseignement public et que des négociations ont été menées avec les 3 OGEC blinois pour conventionner l'évolution des dotations versées pour la période 2012 - 2015.

Considérant que ces négociations n'ont pas abouti antérieurement, mais souhaitant l'ouverture d'un nouveau cycle de concertation avec les OGEC en 2015, et confirmant par ailleurs la volonté pour les élèves blinois scolarisés de bénéficier d'une part, d'un accès accru aux outils informatiques, et, d'autre part, d'un accès égalitaire aux équipements publics du centre-ville,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer une dotation informatique de 10,00 euros par enfant blinois, visant à développer l'équipement des établissements scolaires,*

.../...

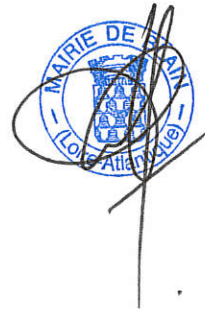
- *et d'allouer pour les écoles Notre-Dame et Sainte-Philomène, une dotation transport de 18,00 euros par enfant blinois, qui permettra de financer les déplacements vers les équipements publics situés en centre-ville et ainsi de compenser l'éloignement de ces deux établissements.*

Cette dépense sera versée sur la base des effectifs d'enfants blinois scolarisés dans l'établissement au 1^{er} Novembre 2014.

Ces mesures prennent effet à compter du 1er Janvier 2015 et un crédit sera inscrit au Budget Primitif 2015 pour couvrir cette dépense.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 22 Septembre 2014,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20140918-CM-2014-09-12-
DE
Date de télétransmission : 23/09/2014
Date de réception préfecture : 23/09/2014